

LE CONGRÈS 2025 DE L'ICOLC – INTERNATIONAL COALITION OF LIBRARY CONSORTIA : un accès aux ressources électroniques toujours plus contraint

Les 29 et 30 septembre 2025 se tenait le congrès de l'ICOLC, une coordination informelle de *consortia* de bibliothèques créée dans les années 90 aux États-Unis et étendue à l'Europe depuis le début des années 2000.

Organisé cet automne par le consortium Couperin, le congrès s'est déroulé à Nice sur le campus de la Faculté des Sciences, situé dans le très beau parc de dix hectares du château de Valrose dont il tire son nom.

UN ACCÈS À LA RECHERCHE SOUS PRESSION

Fil rouge du congrès, la question des achats de ressources électroniques : le tour de table des *consortia* a permis de partager le constat de budgets de plus en plus contraints face à un accès aux résultats de la recherche de plus en plus coûteux, bien que l'essor des accords transformants contribue à limiter le double paiement lecture-publication – notamment pour les revues hybrides. Plus globalement, les pressions sur le monde de la recherche ne s'arrêtent pas à la question de la diminution des financements opérée par les différents États. Près d'une demi-journée de congrès a d'ailleurs laissé la parole aux *consortia* américains sur le sujet : politiques anti-diversité et anti-inclusion de l'administration Trump et censure des projets de recherche s'inscrivant dans ces domaines, visés en priorité par les coupes budgétaires. Les résultats de l'enquête annuelle réalisée par l'ICOLC, laquelle s'appliquait à mesurer l'impact de la situation politique globale sur les différents *consortia*, montrent en outre que cette situation est « prise en compte » dans la gestion courante des *consortia* et ce, pour 76 % d'entre eux. Dans ce contexte, une attention particulière est portée aux clauses contractuelles négociées lors des achats de ressources électroniques avec les éditeurs, notamment pour celles concernant les droits d'archivage et l'accès pérenne, mais aussi les sorties ou les désengagements.

VERS UNE MUTUALISATION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ?

Ces journées ont également été l'occasion pour Couperin de présenter une étude commandée au cabinet Ourouk sur les enjeux, les conditions et la faisabilité d'une mutualisation des modalités d'accès, de signalement et de partage des ressources documentaires électroniques. Dans une approche plus large, il pourrait être envisagé d'associer des initiatives telles que l'alliance européenne CIVICA. Lancé en 2019, ce projet de création d'une Université Européenne – *The European University of Social Sciences* – rassemble aujourd'hui des universités de dix pays et vise un diplôme européen conjoint. Or un accès partagé aux mêmes ressources pour l'ensemble des étudiant.e.s pourrait constituer un élément pertinent pour une certification commune (un accès aux mêmes contenus avec les mêmes droits d'utilisation d'un pays à l'autre). Il permettrait aussi éventuellement de réduire les inégalités entre les institutions et de répartir les coûts de façon équitable entre les différents pays, tout en apportant peut-être, par effet de « volume », plus de poids dans les négociations. Cela étant, mutualiser les acquisitions à un niveau européen supposerait une refonte complète des contrats, avec le risque, aussi, de reculer sur certaines clauses négociées à l'échelle nationale (comme l'archivage pérenne, qui poserait peut-être également la question du développement d'une plateforme européenne). Au-delà des aspects contractuels, une telle mutualisation soulève également la question de l'organisation d'une « gouvernance documentaire » à l'échelle européenne : qui en serait responsable, et comment ?

SCI-POST : UNE PLATEFORME EN ACCÈS OUVERT DIAMANT

Convié par Couperin à l'occasion du congrès, le chercheur Jean-Sébastien Caux, de l'Institut de Physique d'Amsterdam, est venu présenter sa plateforme Sci-Post. Loin des modèles éditoriaux traditionnels – incluant les modèles commerciaux *Gold* et *hybride* –, le chercheur a souhaité développer un modèle « plus sain » en créant en 2017 une plateforme en accès ouvert Diamant. Ce modèle permet à ses usagers de lire et/ou de publier (dans) les revues de la plateforme gratuitement. Son financement repose sur les contributions volontaires des institutions. Parmi les contributeurs français de Sci-Post, on peut citer bien sûr Couperin, mais aussi le Fonds national pour la Science ouverte ainsi que les universités de Grenoble et de Cergy. Le modèle permet aujourd'hui le maintien d'une infrastructure pour un coût estimé de 400 € par publication. Toutefois, des incertitudes financières perdurent sur le long terme : bien que les contributions continuent d'augmenter, elles ne sont pas suffisantes pour faire face à la demande. Dans un de leurs derniers communiqués, les responsables de Sci-Post évoquent ainsi une « ligne rouge financière ».

MARION GRAND-DÉMERY

Service Achat et Valorisation de la Documentation électronique, Abes
grand-demery@abes.fr

